

**SEINE SAINT DENIS**  
Déclaration Liminaire du 21 novembre 2012  
**Liste d'aptitude de C en B**

Nous sommes réunis aujourd'hui pour donner un avis sur la liste d'aptitude au grade de contrôleur des Finances Publiques.

Nous rappelons que **FO DGFIP** est le seul syndicat à défendre depuis toujours la liste d'aptitude qui permet à beaucoup de collègues méritants d'obtenir une promotion alors qu'ils n'ont pas l'opportunité de préparer un concours pour des raisons diverses.

Toutefois, force est de constater la grande disparité existant encore entre les deux systèmes de notation issus des 2 filières.

Mr le Président de la CAPL, l'organisation de cette réunion nous amène à faire des commentaires.

**Sur la préparation de la CAPL :**

**FO DGFIP** déplore particulièrement les irrégularités qui ont entachées la préparation de la CAPL fixée précédemment le 13/11/2012.

Aussi nous évoquons un certain nombre de questions restées sans réponse.

**FO DGFIP** vous a interrogé par mail le 6 novembre dernier concernant le report de la CAPL de la liste d'aptitude, du fait de l'absence d'information sur le volume de potentialités.

Aucune réponse ne nous a été donnée.

Suite à un nouveau mail de notre part, vous nous avez confirmé que la CAPL était reportée au 21 novembre, information qui avait déjà été donnée à d'autres élus.

Le 8 novembre dernier, **FO DGFIP** a signalé également par mail à la Direction l'absence de la fiche de proposition dans les dossiers dits « excellents ». Cela est également resté sans réponse.

De même, le 12 novembre a été diffusée sur ULYSSE la liste des agents « excellents », en oubliant le devoir de discrétion qui implique qu'aucune information ne doit être divulguée avant la tenue de la CAPL.

**Evènement d'autant plus grave que la liste mise en ligne ne correspondait plus à celle fournie aux OS pour la préparation de la CAPL.**

**Concernant le classement des dossiers :**

L'appel à candidature précise qu'il convient de porter une attention particulière aux candidatures des excellents agents en fin de carrière, notamment ceux âgés de 58 ans et plus au 31 décembre de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie.

Nous évoquerons avec vous le cas de quelques collègues qui rentrent dans ces critères.

**S'agissant du plan de qualification ministériel :**

La baisse des volumes de promotions (aptitude, avancement, concours), les nouvelles suppressions d'emplois, la baisse du pouvoir d'achat et des crédits de fonctionnement aggravent la situation des agents.

Ceux-ci se trouvent en grande difficulté et n'ont plus les moyens nécessaires pour assurer leurs missions.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce la remise en cause inacceptable du plan pluriannuel de qualification, juste reconnaissance des efforts consentis par les personnels et de leur technicité.

**F.O.-DGFIP revendique a minima la reconduction du PQM 2009-2012 et en conséquence le classement d'un nombre significatif de collègues.**